



GUIDE DE L'INSCRIPTION 2024-2025

INSCRIPTION EN 3 ÉTAPES

.....

NOS DISCIPLINES

.....

GROUPES ET
TARIFS

.....

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

.....

CONTACTS

.....



INSCRIPTION EN 3 ETAPES

1ère étape : Pré-inscription en ligne



- Cliquez sur le lien qui vous a été communiqué dans le mail ou [ici](#).
- Renseigner en ligne les informations concernant l'enfant puis celles des parents.
- **N'oubliez pas d'indiquer le groupe souhaité**, pour que l'inscription puisse être prise en compte. Cela est possible dans le champ COMMENTAIRES ADHÉRENT.
- En cas d'oubli, vous pouvez envoyer un mail pour le préciser sur inscriptions.pagym@gmail.com. Vous pouvez également y indiquer la mention «Pass'Sport» si vous êtes éligible.

Les places sont limitées, nous pourrions malheureusement être amenés à refuser des inscriptions si le groupe est complet.

2ème étape : Finaliser l'inscription



Pour finaliser l'inscription, il vous suffit de rapporter :

- Le questionnaire de santé de la FFG (pour les mineurs)
ou
- Un certificat médical de moins d'un an (pour les majeurs / et pour les mineurs ayant répondu «oui» à au moins une des questions du questionnaire de santé FFG).

Le certificat médical de moins de 2 mois est obligatoire pour tous les groupes compétition.

Si besoin, ces documents peuvent être envoyés par mail (inscriptions.pagym@gmail.com) ou déposés lors d'une permanence à la salle de gym.

Pensez à conserver votre certificat, il sera valable pour 3 saisons consécutives.

- Le paiement :
 - **En ligne** : via HelloAsso paiement en 3 fois possible : permet d'éviter de se déplacer à la salle pour régler.
 - **A la salle** : espèces, chèques vacances, coupon-sport, chèques.

Le Pass'Sport est reconduit cette année. Si vous êtes éligible, il sera déduit de votre cotisation. Il vous suffit de nous transmettre l'attestation (par mail ou lors de votre venue à la salle).

3ème étape : Séance d'essai



Votre enfant peut alors réaliser sa séance d'essai :

- S'il souhaite continuer, l'inscription est validée définitivement et la cotisation pourra être encaissée.
- S'il ne souhaite pas poursuivre, l'inscription est annulée. Le paiement déposé et non encaissé sera rendu ou détruit suivant votre choix. En cas de paiement en ligne le remboursement sera effectué.

NOS DISCIPLINES



BABY GYM et ÉVEIL GYM



A partir de 18 mois.

Développement de la motricité, de l'équilibre, de la coordination via des circuits et des jeux avec du matériel de gymnastique adapté aux plus jeunes.

Pour les 2019, (Eveil Gym) découverte des agrès de gymnastique.

GAF : GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE



Évoluer sur les 4 agrès de la GAF :

le saut, les barres asymétriques, la poutre et le sol.



GAM : GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Évoluer sur les 6 agrès de la GAM :

le sol, les arçons, les anneaux, le saut, les barres parallèles et la barre fixe



LE PARKOUR

Originaire de la rue, le Parkour peut se résumer dans l'art de se rendre d'un point à un autre en respectant le principe clé : l'efficacité et la fluidité.



LA TEAM GYM

Se pratique en équipe masculine, féminine ou mixte sur 3 agrès :

le sol, le mini trampoline et la piste d'acrobaties



NOS GROUPES ET TARIFS 2024-2025

GROUPES BABY GYM

TARIF : 240 €

ANNÉE	PUBLIC	HORAIRES
2023-2022	MIXTE	MERCREDI 10H00-11H00 // SAMEDI 9H30-10H30
2021-2020	MIXTE	MERCREDI 11H00-12H00 // SAMEDI 10H30-11H30 // SAMEDI 11H30-12H30
2019	MIXTE	MERCREDI 10H00-11H00 // MERCREDI 11H00-12H // SAMEDI 11h30-12h30

ECOLE DE GYM GARÇONS (GAM) - FILLES(GAF)

ANNÉE	PUBLIC	HORAIRES	TARIF
2018	FILLES	MERCREDI 13H00-14H00 // MERCREDI 14H00-15H00	TARIF : 240 €
2017-2016	FILLES	SAMEDI 13H00-14H30 // SAMEDI 14H30 - 16H00	TARIF : 270 €
2018-2017-2016	GARÇONS	MARDI 18H30-19H30 // MERCREDI 10H - 11H00 // SAMEDI 10H00 - 11H	TARIF : 240 €

INITIATION GARÇONS (GAM)- FILLES (GAF)

TARIF : 270 €

ANNÉE	PUBLIC	HORAIRES
2015	FILLES	LUNDI 17H30-19H00
2015 -2014	FILLES	MERCREDI 15H-16H30 // MER 16H30-18H00 // VENDREDI 17H30-19H00
2014 ET AVANT	FILLES	MARDI 17H30 - 19H00 // JEUDI 17H30 - 19H00
2015 à 2010	GARÇONS	MERCREDI 17H00-18H30

PARKOUR INITIATION

TARIF : 270 €

ANNÉE	PUBLIC	HORAIRES
2016 ET AVANT	MIXTE	VENDREDI 19H00 - 20H30

GROUPES À FINALITÉ COMPÉTITIVE (Inscription sur avis de l'éducateur)

POUSSINES BENJA - SECTION - TC

Anne-Sophie

CATEGORIES	HORAIRES	TARIF
POUSSINES - BENJA SECTION	MARDI 18H30-20H30 // MERC 16H00-18H00 // VEND 17h45-19h45 // SAM 10H00-12H00	TARIF : 380 €
TC 1	LUN 16h30-19h // MAR 16h30-18h30 // MER 13h-16h // JEU 16h30-19h // VEN 16H30-19H // SAM 13h-15h	TARIF : 480 €
TC 2	LUN 19h00-21h00 // MERC 18h00-20h30 // VEND 19h00-21H00 // SAM 13h00-15h00	TARIF : 380 €
	LUN 19h00-21h00 // MERC 18h00-20h30 // JEU 18h30-20h30 // VEN 19h00-21h00	TARIF : 380 €

MINIMES-TC / TEAM GYM / PARKOUR

Antonin

CATEGORIES	HORAIRES	TARIF
MINIMES - TC	LUNDI 19H00 - 20H00 // MERCREDI 13H - 15H00 // SAMEDI 15H00-17H00	TARIF: 360 €
TEAM GYM	MARDI 19H00-21H00 // JEUDI 19H00-21H00 // SAMEDI 13H00-15H00	TARIF: 360 €
PARKOUR	MERCREDI 19H30-21H00 // VENDREDI 19H00-20H30	TARIF: 310 €

GROUPES FÉDÉRAL A et B - DÉTECTION - TC

Lilou

CATEGORIES	HORAIRES	TARIF
DETECTION	LUNDI 17H30-19H00 // JEUDI 17H30-19H00 // VENDREDI 19H00 - 20H30	TARIF : 360 €
TC	MERCREDI 18H30-20H30	TARIF : 270 €
FED A (benjamines)	MARDI 18H30 - 20H30 // MERCREDI 18H30 - 20H30 // JEUDI 19H00 - 21h00	TARIF : 360 €
FED B	LUNDI 19h00 - 21H00 // MERCREDI 15H00 - 17H00 // SAMEDI 10H00 -11H30	TARIF : 360 €

Pré COMPÉTITION- Pré-SECTION - SECTION - TC

Arnaud

CATEGORIES	HORAIRES	TARIF
Pré Compétition	LUNDI-JEUDI 18H30- 20H30 // MERC 15H30-17H // SAM 13H-14H30	TARIF : 380 €
Pré Section / Section	LUN-MAR-JEU-VEND 16H30-18h30 // MER 13H30-15h30 // SAM 14H30-16H30	TARIF : 480 €
TC	MARDI 19H00-21H // MERCREDI-VENDREDI 18H30-20h30	TARIF : 360 €



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le CLUB de Gymnastique les PATRIOTES AGENAIS est une association Loi 1901 à but non lucratif.

Les Patriotes Agenais sont affiliés à la Fédération Française de Gymnastique et à ce titre, l'association respecte et applique son règlement. Le présent règlement complète les statuts de l'association. Il s'applique à tous les membres de toutes les sections de l'association. L'adhérent reconnaît, lors de son adhésion, avoir pris connaissance du présent règlement.

I - INSCRIPTION - COTISATION

Article I-1 : Conditions d'adhésion :

- Avoir 18 mois ou plus, à défaut les responsables légaux engagent leur enfant
- Être à jour de ses cotisations
- Avoir signé le règlement intérieur

Article I-2 : Cotisation et dossier d'inscription

La cotisation est due en début d'année et comprend :

- L'adhésion à l'association sportive,
- La licence fédérale- valable du 1er septembre au 31 août de l'année suivante
- L'assurance corporelle fédérale pour la pratique sportive lors des entraînements et des compétitions,
- Pour des raisons d'assurance, en cas de non-paiement de la cotisation, l'adhérent ne pourra plus participer aux activités du Club.

En cas de règlement par échéance de la cotisation en espèces, il sera demandé de remplir un échéancier qui sera présenté à chaque règlement mensuel (maximum en 3 fois).

Le gymnaste ne peut commencer ses cours que lorsque le dossier d'inscription est rendu complet avec le certificat médical, 1 photo d'identité, le règlement de la cotisation, le règlement fédéral d'assurance, lecture et signature du règlement intérieur.

Un dossier incomplet ne permettra pas à l'enfant l'accès à la salle pour débiter ses entraînements.

Une séance d'essai est possible avant l'inscription.

Toute modification aux renseignements fournis lors de l'inscription doit être signalée (changement de numéro de téléphone, mail, maladie grave, intervention chirurgicale).

II- FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Article II-1 : Horaires d'entraînement

Ils sont communiqués en début d'année à tous les adhérents, selon le groupe. Par conséquent, l'adhérent (le représentant légal) doit les connaître et les respecter.

Les parents doivent s'assurer de la présence des éducateurs (fermeture imprévue, entraînement annulé...) Ils doivent accompagner leurs enfants à la porte du module gymnastique et les reprendre après la séance à cet endroit.

Après les horaires d'entraînement, le club ne pourra être tenu responsable de l'enfant.

Le club s'engage à informer les parents par mail et sur panneau d'affichage de toute annulation ou changement d'horaire

Article II-2 : L'accès à la salle de gym

Les gymnastes utiliseront les installations sportives mises à disposition par le COJC (salle de gym/vestiaires/douches) et veilleront à leur état de propreté. (Nourriture interdite en salle, bouteilles d'eau acceptées mais récupérées en fin de séances).

Les portables sont éteints dans la salle, les bijoux et bracelets sont interdits (le club ne pourra être tenu responsable des vols qui pourraient se produire dans les vestiaires).

Les responsables légaux des adhérents mineurs ainsi que les adhérents adultes seront tenus responsables des dégradations commises et devront s'acquitter des dommages occasionnés.

L'accès aux vestiaires et à la salle d'entraînement est interdit à toute personne non licenciée. Un local est mis à disposition pour les parents.

Article II-3 : Entraînement et respect des personnes

Tout adhérent s'engage à avoir un comportement correct dans la salle et dans les vestiaires à l'égard des autres adhérents, entraîneurs, parents ou bénévoles du club.

L'adhérent s'engage à respecter l'autorité de l'entraîneur.

Tout enfant ayant un langage ou une attitude incorrecte pourra se voir exclu du club.

Les parents ou représentants légaux s'engagent également à respecter les autres adhérents et entraîneurs.

Les adhérents devront porter une tenue adaptée à la pratique de la gymnastique (cheveux attachés, short, collant, tee-shirt, justaucorps pour les filles).

Article II-4 : Stages payants

L'association est susceptible d'organiser des stages pendant les vacances scolaires à destination des groupes loisirs : « stage vacances » comportant, outre les activités de gymnastique traditionnelle, du trampoline... des activités de découverte.

Il sera demandé une participation financière pour ces stages dont le coût n'est pas inclus dans le montant de la cotisation annuelle.

Article II-5 : Conduite à tenir en cas d'accident

L'entraîneur est tenu de prévenir les personnes concernées dans l'ordre suivant : Les pompiers, Les parents, Le Président ou un membre du bureau.

Seuls les soins de 1er secours sont dispensés par l'entraîneur.

Les parents doivent fournir au secrétariat du club dans les 24 heures le certificat médical des urgences ou du médecin afin de pouvoir faire la déclaration d'accident.

III: CHARTE D'ENGAGEMENT COMPETITEURS -TRICES - ADHERENTS GROUPES COMPÉTITIFS

Article III-1 : Participations aux compétitions

L'adhérent doit participer aux compétitions auxquelles il est préparé et s'engage à participer à tous les entraînements prévus en conséquence.

Les entraîneurs soumettront, à la rentrée, le planning des entraînements qui devra être visé et signé par les parents.

En cas d'absence injustifiée et/ou non signalée dans les délais, il sera demandé à l'adhérent le remboursement partiel ou total des droits de participation aux compétitions payées par le club (de 10 euros à 35 euros).

Un certificat médical sera demandé en cas de maladie ou de blessure. Un certificat est demandé après blessure autorisant la reprise des entraînements.

Article III-2 : Autorité de l'entraîneur

L'entraîneur décide seul des engagements en compétitions et de la composition des exercices présentés.

Article III-3 : Calendriers des compétitions

Le calendrier des compétitions est distribué dès que les entraîneurs ont connaissance des dates sous réserve de modification de la part de la FFG.

Les convocations et le détail des compétitions sont donnés à chaque adhérent la semaine précédant la compétition.

Article III- 4 : Déplacement et co-voiturage

Les parents accompagnent leurs enfants sur les lieux de compétition, sauf organisation spécifique ou mesure exceptionnelle à l'initiative de l'association. Un co-voiturage peut être organisé entre parents, de leur propre initiative. Les enfants et les parents doivent être présents sur le lieu de compétition à l'heure précisée par l'entraîneur.

Lorsqu'un mineur est transporté dans la voiture personnelle d'un parent, il sera demandé au responsable légal une autorisation écrite.

Le trajet doit être direct et ne pas être interrompu par un motif personnel.

En déplacement, les gymnastes sont sous la responsabilité des personnes les accompagnant et dans ce cadre, ils engagent leur responsabilité civile.

Les frais de déplacement de l'adhérent ne sont pas pris en charge par l'association, un covoiturage pourra être organisé à l'initiative des parents.

Article III- 5 : Tenue de compétition

Pour toute participation à une compétition, une tenue conforme est exigée :

- Short + léotard +sokol pour les garçons ;
- Justaucorps pour les filles ;
- Veste de survêtement aux couleurs du club pour toutes les sections (GAF, GAM et Team Gym).

Les adhérents pourront en faire l'achat au club des Patriotes Agenais.



CONTACTS



8 rue F. Mitterrand - 47550 BOÉ



patriotes.agenais@wanadoo.fr



06.09.05.44.91



patriotesagenais-gymnastique.fr



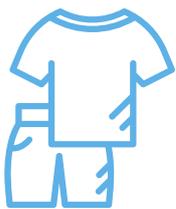
@patriotes.agenais



Les Patriotes Agenais

Pour des raisons d'organisation, il est préférable d'envoyer un mail

INFOS PRATIQUES - TENUES ET ACCESSOIRES



BABY GYM (Garçons et Filles) et EVEIL GYM - ECOLE DE GYM (Filles)

- Tenue conseillée : un short (ou jogging ou legging) et un tee-shirt proche du corps et le tour est joué! Pour les plus passionnés, il est possible de trouver des justaucorps dans le commerce mais ce n'est pas une obligation.
- Pieds nus, ou avec des chaussons de gym ou simplement des chaussettes. Cheveux attachés. Prévoir une veste en cas de baisse des températures.
- Pas de collier ou bracelet (clou d'oreille ou anneau proches du lobe acceptés).
- Autre matériel: une gourde d'eau



GYMNASTIQUE MASCULINE

- Tenue conseillée : pour les entraînements, un short et un Tee-shirt proche du corps. Pieds nus ou en chaussettes. Cheveux attachés pour les garçons qui ont les cheveux longs. Pas de bracelet ou collier.
- Autre matériel : une gourde d'eau

